

**Association du personnel de la Ville, de la Communauté de Communes,
du CCAS de Pont-Audemer et de la Communauté de Communes
de Pont-Audemer Val de Risle
Compte-rendu du lundi 8 septembre 2025**

Présents : Beaugendre Muriel, Cadinot Julie, Coignard Didier, Corbon Brigitte, Costandi Isabelle, Déchamps Mireille, Delamare Michel, Delaperelle Nicole, Lecarpentier Martine, Lemercier Colette, Pottier Marie-Claire, Terrasse Sylvie.

Absents excusés : Deshayes Hubert, Lucas Myriam, Métayer André

Diminution des tickets cinéma : 5€50 au lieu de 6€.

Augmentation des tarifs piscine également : 10 entrées 27€ (36,35€ payés par l'association) et toujours 18€ pour les 10 heures à partir du 1^{er} janvier 2026

La fermeture de la pêche est pour bientôt mais vous pourrez aller à la pisciculture de la Calonne : 12€ la demi-journée (20€ payés par l'association)

N'ayant pas encore reçu les subventions (uniquement par la faute de Muriel) le remboursement des participations culturelles et sportives se feront un peu plus tard, à savoir début novembre, mais le bulletin ainsi que la ou les factures doivent nous être redonnées pour le 6 novembre dernier délai.

Comme mentionné sur le bulletin ci-joint, les adhérents inscrits à une salle de sports, club de poneys ou autre activité payable par mois ou par trimestre doivent nous fournir une facture acquittée de l'année d'avant. Ce n'est pas dans le but de vous « embêter » mais sachez qu'il y a eu quelques fraudes (exemple : un trimestre payé par l'adhérent 160€ avec une facture annuelle de 480€ plus licence 21€ soit un total de 510€, et l'association a versé 175,35€ (35% de 510€) ; cette personne a arrêté à la fin du 1^{er} trimestre ; l'association a donc versé plus que ce que l'intéressé a payé. Pas très honnête ? non ? Il y a eu d'autres essais. En conséquence, si les personnes concernées ne nous fournissent pas la facture acquittée demandée, à partir de l'an prochain, nous ne prendrons plus en compte les salles de sports, les clubs hippiques et ce qui ne sera pas payé en une seule fois.

Les demandes de chèques ANCV se feront auprès d'Isabelle dès novembre mais attention vu le nombre croissant des demandes, seront prioritaires les actifs.

Un week-end au futuroscope les 5 et 6 septembre 2026 va vous être proposé (bulletin ci-joint)

Rappel : les personnes qui bénéficient d'une participation pour les séjours (une semaine) ne peuvent pas prétendre à la participation culturelle et sportive, ni pour les sorties d'un week-end.

Vous pouvez déjà donner vos chèques pour la cotisation 2026 (ils ne seront encaissés que fin janvier 2026) : petite augmentation 30€ pour les actifs et 34€ pour les retraités.

Date limite de réadhésion : 30 décembre. Pour les nouveaux employés (contrat minimum d'un an), la limite des inscriptions est le 15 février 2026 (demander un bulletin d'adhésion par mail ou au bureau de l'association).

Les horaires d'hiver du bureau : lundi, mercredi et jeudi de 13h 30 à 17h 30. Si besoin appeler Muriel au 06 15 93 08 73 ou Isabelle au 06 22 78 10 70

N'oubliez pas de demander votre carte d'adhérent à tamponner tous les ans pour obtenir d'éventuelles réductions chez les commerçants.

Pour les célibataires, à l'arrivée d'un nouveau compagnon, bien vouloir nous communiquer l'identité de la personne afin qu'elle puisse bénéficier, **au bout de 2 ans**, du statut de conjoint de l'adhérent.

Les catalogues Bas, chaussettes, etc... DA Diffusion circulent dans les services. Si besoin en demander au bureau de l'association.

Suivent les catalogues de linge de maison (housses de couette.....) et Pradel.

Prochaine réunion le lundi 3 novembre